



**Contrat d'engagement solidaire « Pains et Farines »
ETE - AUTOMNE 2014**

Du 12/06/2014 au 06/11/2014

Le présent contrat est passé entre :

- D'une part,

Le producteur Partenaire : Edwin DELASALLE (Paysan boulanger)

Adresse : 1 route de Quiry, 60120 Rouvroy les Merles

Mail : paindepays@hotmail.fr

Téléphone : 06 65 76 16 33

- D'autre part,

L'adhérent de l'AMAP' Art du Panier :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Les signataires du présent contrat **s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- ♣ Soutenir l'exploitation agricole d'Edwin DELASALLE, Paysan boulanger
- ♣ Fournir à l'adhérent des pains et de la farine de qualité, produits dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des AMAP

Article 2 : Engagements de l'adhérent

L'adhérent s'engage à :

- ♣ **Etre adhérent de l'AMAP' Art du Panier, cotisation annuelle de 10€**
- ♣ **Récupérer** (ou faire récupérer) **son pain et/ sa farine chaque jeudi, sur un des deux lieux de distribution suivants** : (A choisir par l'adhérent pour la saison entière)
 - entre 16h30 et 17h15 à la cité administrative - rue Just Hauy 80 000 AMIENS**
 - entre 18h30 et 19h30 à la salle Daniel Ferry – place de la mairie 80 330 LONGUEAU**

En cas d'absence, c'est à l'adhérent de s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son pain et/ou sa farine. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué.

Il convient de s'organiser pour que quelqu'un vienne prendre le pain et/ou la farine à sa place ou qu'une autre personne puisse en profiter.

- ♣ **Tenir une permanence** de distribution, dans un esprit de coopération, au moins 1 fois par semestre,
- ♣ **Participer**, dans la mesure du possible, **aux réunions** bilan de fin de semestre et aux **assemblées générales**
- ♣ **Participer** dans la mesure de ses possibilités **au fonctionnement** et à l'animation **de l'AMAP** (accueil et visite du site, animations diverses, engagement actif dans l'association, et sur la ferme...)
- ♣ **Accepter les risques naturels liés à l'activité agricole, aux aléas de la production** (intempéries, ravageurs, sécheresse ...) et à la **transformation**

Article 3 : Engagements du producteur

Le producteur s'engage à :

- ♣ **Livrer toutes les semaines**, des pains de qualité, issus de sa production
- ♣ **Etre présent aux moments des distributions** et **donner régulièrement des nouvelles sur la production** de pains
- ♣ **Accueillir sur l'exploitation**, les adhérents à l'AMAP au moins une fois dans l'année.

Article 4 : Termes et modalités de l'engagement

Pains proposés :

- ⤴ Les pains sont faits le mercredi pour la distribution du jeudi.
- ⤴ Pains au levain naturel, pétri et façonné à la main, cuits au feu de bois, farine de blé type 80.
- ⤴ Les pains sont proposés au tarif unique de 3,50 €
- ⤴ Chaque adhérent choisit un ou plusieurs pains parmi les 4 pains proposés : pain nature 700g, pain aux graines de courge, lin et tournesol 600g, pain aux raisins 600g, pain surprise, différent chaque semaine : 500g (figue, abricot, olive, amande, noisette, chocolat...) ou 600g (sésame, courge, pavot, lin, tournesol, raisin, seigle...).
- ⤴ Soit au total 19 distributions « Pain ».

Farine proposée :

- ⤴ Farine de blé semi-complète (T80), moulue sur meules de pierre.
- ⤴ Une livraison par mois (1^{er} jeudi du mois), au choix : sac de 1kg : 1,7€; sac de 2kg : 3,2€; sac de 3kg : 4,5€; sac de 5kg : 7€; sac de 10kg : 13€

Distribution :

Le présent contrat est élaboré pour la saison Eté - Automne **2014, pour la distribution de pains et farine du 12/06/2014 au 06/11/2014.**

Pour le **Pain**, la distribution aura lieu **tous les jeudis** sur le lieu choisi en article 2 du présent contrat. **En cas de jeudi férié, la distribution aura lieu le mercredi.**

Pour la **Farine**, la distribution aura lieu **le premier jeudi du mois.** **En cas de jours férié, la distribution aura lieu le mercredi.**

Le présent contrat est élaboré pour **19 distributions « Pains » et 5 distributions « Farine ».** Il n'y aura pas de distribution de pains 3 jeudis. Les dates vous seront communiquées deux semaines à l'avance.

Choix des produits :

Type de Pain	Tarif	Quantité hebdomadaire	Montant hebdomadaire	Montant total pour la saison (* par nombre de distribution)
Nature 700g				
Courge, lin et tournesol 600g	3,50 €			
Raisin 600g	3,50 €			
Surprise 500g ou 600g	3,50 €			

Type de sac de Farine	Tarif	Quantité mensuelle	Montant mensuel	Montant total pour la saison (* par nombre de distribution)
1kg				
2kg				
3kg				
7kg				
10kg				

MONTANT TOTAL (pain et/ou farine) :€

Règlement :

- Espèces
- Chèque à l'ordre de Delasalle Edwin

Nombres de chèques :

Nom de la banque, numéros de(s) chèque(s) et mois de prélèvement :

- JUIN.....

- JUILLET.....

- AOUT.....

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues. Cependant, aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentants) et le producteur.

Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique, devra réunir les adhérents et les producteurs.

Fait à, Le

L'adhérent :

Le producteur : Edwin DELASALLE

Signature :

Signature :

AMAP' Art du panier**Volet Producteur****Contrat « Pain et Farine »**

Reçu de (Nom de l'adhérent)

pour confirmation de son engagement d'achat hebdomadaire de Pains et/ou mensuel de Farine

Saison du **12/06/2014 au 06/11/2014** (19 distributions de Pain et/ou 5 distributions de Farine)

Type de Pain	Tarif	Quantité hebdomadaire	Montant hebdomadaire	Montant total pour la saison (* par nombre de distribution)
Nature 700g	3,50 €			
Courge, lin et tournesol 600g	3,50 €			
Raisin 600g	3,50 €			
Surprise 500g ou 600g	3,50 €			

Type de sac de Farine	Tarif	Quantité mensuelle	Montant mensuel	Montant total pour la saison (* par nombre de distribution)
1kg	1,70 €			
2kg	3,20 €			
3kg	4,50 €			
7kg	7,00€			
10kg	13,00 €			

Montant total (Pain et/ou Farine) : € réglé à l'ordre de Delasalle Edwin par :

- Espèces
 Chèques

Nombres de chèques :

Nom de la banque, numéros de(s) chèque(s) et mois de prélèvement :

- JUIN.....

- JUILLET.....

- AOUT.....

Fait à, le

L'adhérent : (signature)

Le producteur : Edwin DELASALLE (signature)

**AMAP' Art du Panier****« Saison ETE AUTOMNE 2014 »****Volet AMAP****Contrat « Pain et Farine »**

Reçu de (Nom de l'adhérent)

pour confirmation de son engagement d'achat hebdomadaire de Pains et/ou mensuel de Farine

Saison du **12/06/2014 au 06/11/2014** (19 distributions de Pain et/ou 5 distributions de Farine)

Type de Pain	Tarif	Quantité hebdomadaire	Montant hebdomadaire	Montant total pour la saison (* par nombre de distribution)
Nature 700g	3,50 €			
Courge, lin et tournesol 600g	3,50 €			
Raisin 600g	3,50 €			
Surprise 500g ou 600g	3,50 €			

Type de sac de Farine	Tarif	Quantité mensuelle	Montant mensuel	Montant total pour la saison (* par nombre de distribution)
1kg	1,70 €			
2kg	3,20 €			
3kg	4,50 €			
7kg	7,00€			
10kg	13,00 €			

Montant total (Pain et/ou Farine) : € réglé à l'ordre de Delasalle Edwin.

Fait à, le

L'adhérent : (signature)

Le producteur : Edwin DELASALLE (signature)